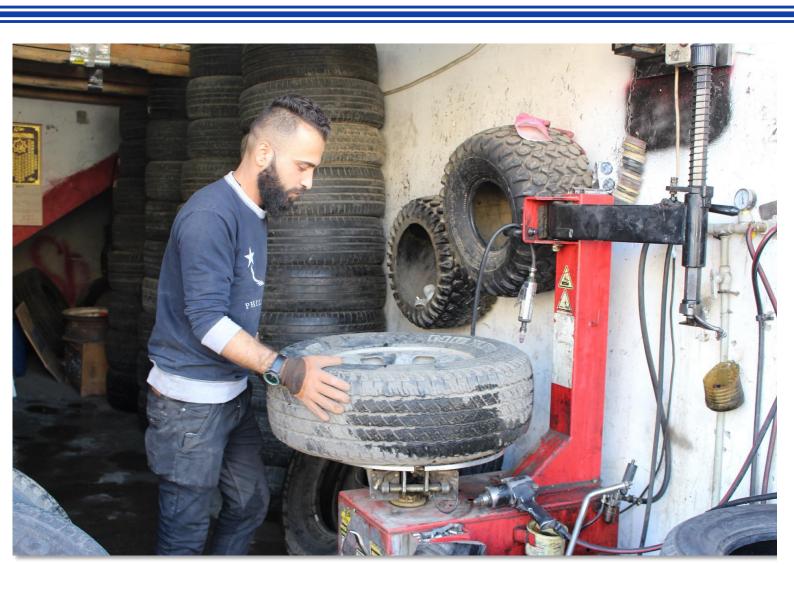
# **RAPPORT DE MONITORING 2018**

RAS – Reintegration Assistance from Switzerland







Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, frontières ou confins.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

La présente publication a été réalisée grâce au soutien du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Rédigé par : Bawélé Tchalim (OIM Berne)

Photo: OIM

Éditeur: Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau de Coordination pour la Suisse

Thunstrasse 11, Case postale 216

Tél.: +41 31 350 82 11 Fax: +41 31 350 82 15 Courriel: bern@iom.int

CH-3000 Berne 6, Suisse

Internet : <a href="http://www.ch.iom.int">http://www.ch.iom.int</a>

© Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit — électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres — sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

# Résumé

Les personnes se trouvant en Suisse sous le régime de l'asile et qui choisissent de retourner volontairement dans leur pays d'origine ont la possibilité de demander un soutien à la réintégration. Depuis 2002, le projet *Reintegration Assistance from Switzerland* (RAS), financé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) répond à cette demande sous la forme d'une aide matérielle payée dans les premiers moments suivant le retour. Cette aide vise à contribuer à la réintégration de ces personnes en leur permettant de mettre en œuvre un projet individuel (professionnel, logement, médical, formation, etc.).

Les bureaux de l'OIM dans les pays de retour mènent, au cas par cas, des missions de monitoring des projets individuels de réintégration. En plus de ces monitorings individuels, le SEM et l'OIM mènent des phases de monitoring systématique pendant lesquelles tous les bénéficiaires du projet RAS sur une période de six mois font l'objet d'une visite de monitoring. Dans la suite des phases de monitoring ayant eu lieu en 2009 et en 2012, le présent rapport expose les résultats principaux de la phase de monitoring systématique ayant eu lieu de janvier à juin 2016 et formule quelques recommandations. Le présent rapport a pour but d'évaluer l'efficacité des différentes prestations fournies aux bénéficiaires de RAS, d'analyser l'impact de l'aide à la réintégration et le profil des bénéficiaires et de comparer les résultats obtenus avec ceux de 2012.

Sur les 460 projets de réintégration reçus entre janvier et juin 2016, 452 pouvaient faire l'objet d'une visite de monitoring. 48 % de ces 452 projets ont été mis en œuvre en Afghanistan (91 cas) et en Iraq (124 cas).

234 projets ont été visités entre mai 2016 et octobre 2017¹ dans 29 pays, soit un taux de 52 %.

Les résultats ci-dessous se basent donc sur les formulaires de monitoring remplis lors de ces visites par 293 bénéficiaires.

- Les bénéficiaires de l'aide au retour sont essentiellement des hommes (91 %). Ils sont restés pour la plupart (54 %) moins d'un an en dehors de leur pays avant de prendre la décision du retour volontaire. Cette décision du retour a été motivée par des problèmes personnels ou familiaux (53 %) et une décision négative en matière d'asile (41 %).
- Un bénéficiaire sur quatre (25 %) a été informé de l'existence de l'aide au retour volontaire par un proche.
- Les participants préfèrent s'orienter vers la création d'une microentreprise (73 %). Ces microentreprises ont été ouvertes essentiellement dans les domaines du commerce et de l'agriculture.
- 91 % des personnes ayant répondu ont indiqué être totalement ou partiellement satisfaites de leur situation personnelle au moment de l'enquête. Les motifs d'insatisfaction évoqués par les 9 % restants étaient les problèmes financiers et la situation politique/sécuritaire dans le pays de retour.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les visites étaient programmées six mois après le retour. Mais certaines ont eu lieu bien après la date prévue, car les bénéficiaires étaient parfois injoignables au moment où la visite était programmée.

Les résultats de cette phase de monitoring montrent l'efficacité du conseil en vue du retour et des projets RIF<sup>2</sup>, SIM<sup>3</sup> et RAS. En effet, les bénéficiaires se sont estimés bien préparés avant le retour et satisfaits des informations reçues avant le départ, du voyage et du déroulement de la réintégration.

Ce rapport comporte également une analyse plus approfondie des conditions de l'aide au retour en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan et en Iraq. Cette analyse montre l'impact des contextes culturel, économique et social nationaux ou régionaux sur les chances de réintégration des migrants de retour.

Les recommandations formulées proposent enfin des voies d'amélioration de l'aide à la réintégration depuis la Suisse. Certaines de ces recommandations ont été formulées en 2013, confortant la nécessité de leur mise en œuvre.

Outre les séances de conseil en vue du retour, l'information sur les possibilités de l'aide au retour devrait être diffusée plus largement par le biais par exemple d'événements publics ou des nouvelles technologies de l'information. Pour produire des effets durables, l'aide à la réintégration doit dépendre du parcours migratoire et des aptitudes du migrant. La prise en compte des spécificités des bénéficiaires devrait commencer lors du conseil en vue du retour et se poursuivre après le retour en accordant une flexibilité dans le choix du type de projet de réintégration et dans la procédure de sa mise en œuvre concrète. Les bénéficiaires de l'aide à la réintégration devraient également recevoir une formation en gestion d'activités génératrices de revenus. Le succès d'un projet de réintégration dépend aussi fortement des opportunités qu'offre la communauté dans laquelle retourne le migrant. Par conséquent, les projets de réintégration seraient plus efficaces s'ils prenaient en compte les défis et les opportunités dans les lieux de retour. Il serait fortement souhaitable de mettre les migrants de retour en contact avec les institutions publiques ou privées opérant déjà dans le pays de retour et qui peuvent apporter un soutien complémentaire à celui offert par la Suisse.

« Quand j'étais en Suisse, je ne pensais pas que je recevrais réellement cette assistance en Gambie après mon retour », Ahmed,<sup>4</sup> retourné en Gambie.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Swiss Return Information Fund.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> swissREPAT-IOM Movement.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les prénoms utilisés dans ce rapport sont des prénoms d'emprunt utilisés pour préserver l'anonymat des bénéficiaires interrogés.

# Table des matières

Résumé	1
Liste des graphiques et carte	6
ntroduction	7
Méthodologie et aperçu général	9
Taux de réussite des visites de suivi	9
Analyse des différences entre les taux de réponse	10
Facteurs communs	10
Facteurs spécifiques	10
Analyse des résultats du monitoring	12
Profil des bénéficiaires interrogés	12
Répartition géographique des visites de monitoring	13
Informations générales sur le parcours migratoire	13
Durée du séjour	13
Raisons du départ de la Suisse	14
Analyse du conseil reçu avant le départ et du déroulement de l'aide à la réintégration	15
Découverte de l'aide au retour	15
Conseil reçu avant le départ	15
Déroulement du voyage de retour dans le pays d'origine	16
Processus de l'aide à la réintégration dans le pays de retour	16
Assistance fournie par l'OIM	17
Type de projets de réintégration	18
Aide au lancement d'une microentreprise	19
Aide au logement	22
Aide médicale	23
Cash-for-Care, Cash-for-Shelter	23
Aide pour un projet de formation	23
Placement professionnel	24
Impact de l'aide à la réintégration sur la situation personnelle du migrant	24
Situation des projets de microentreprise	24
Lieux de résidence actuel et futur	25
Niveau de vie et situation actuels	26
Projets d'avenir	27
Phases de monitoring précédentes et évaluation externe de 2013	29
Comparaison avec les phases de monitoring précédentes	29

Méthodologie	29
Couverture géographique	29
Résultats	29
Comparaison avec l'évaluation externe de 2013	30
Focus	31
Focus Afrique de l'Ouest	31
Profil des bénéficiaires	31
Impact de l'aide à la réintégration	31
Défis et opportunités	31
Focus Afghanistan	33
Profil des bénéficiaires	33
Impact de l'aide à la réintégration	33
Défis et opportunités	33
Focus Iraq	35
Profil des bénéficiaires	35
Impact de l'aide à la réintégration	35
Défis et opportunités	35
Recommandations	37
Recommandations liées aux résultats de la phase de monitoring	37
Poursuivre et renforcer le conseil en vue du retour	37
Prendre en compte les vulnérabilités des bénéficiaires dans l'organisation du retour	37
Une réintégration adaptée aux particularités du bénéficiaire	37
Augmenter les formations en micro-entrepreneuriat (business training)	38
Pour aller plus loin : autres recommandations pour le projet RAS	38
Des moyens de communication innovants sur le retour volontaire et la réintégration	38
Une aide à la réintégration plus diversifiée	38
Suivi de la réintégration	39
Un suivi systématique des cas	39
Une amélioration de la méthode de suivi	40
Une réadaptation de la fréquence des phases de monitoring	40

« Je pense que tous ceux qui ont migré ont utilisé toutes leurs économies, vendu leurs maisons... pour se rendre en Europe. Quand ils décident de retourner chez eux, je suis sûr qu'ils ont grand besoin d'une aide à la réintégration. Par conséquent, je suis disposé à contribuer en expliquant les bénéfices de l'aide à la réintégration chaque fois que vous en aurez besoin », Mohamad, retourné en Iraq.

# Liste des graphiques et carte

Graphique 1 : Résultats des tentatives de visites de suivi	10
Graphique 2 : Résultat des tentatives de visites de suivi par région	11
Graphique 3 : Répartition des visites de suivi selon l'âge	12
Graphique 4 : Répartition des visites de suivi selon le niveau d'études	13
Graphique 5 : Répartition des visites de suivi selon la région	13
Graphique 6 : Durée du séjour en dehors du pays d'origine	14
Graphique 7 : Motifs de la décision de retour	15
Graphique 8 : Temps écoulé entre le retour et le premier contact avec l'OIM	16
Graphique 9 : Types de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet de réintégration	17
Graphique 10 : Types de soutien	
Graphique 11 : Distribution des projets de réintégration par sexe	18
Graphique 12 : Distribution des projets de réintégration par région géographique	19
Graphique 13 : Types de microentreprises	
Graphique 14 : Distribution des projets de microentreprise par région géographique	20
Graphique 15 : Répartition des formes de microentreprises	21
Graphique 16 : Répartition des formes de microentreprises par région	21
Graphique 17 : Sources de financement additionnelles des microentreprises	22
Graphique 18 : Utilisation de l'aide au logement	22
Graphique 19 : État des microentreprises	25
Graphique 20 : Raisons de la fermeture de la microentreprise	25
Graphique 21 : Domicile dans le futur	26
Graphique 22 : Destination d'émigration	26
Graphique 23 : Satisfaction avec la situation actuelle	26
Graphique 24 : Motifs de l'insatisfaction vis-à-vis de la situation actuelle	27
Graphique 25 : Projets futurs	28
Carta 1 : Pays dans lacquals ant au lia las visitas da monitarina	11

« J'ai plus de responsabilités et mes proches me blâment à cause de ma décision d'émigrer » Afshin, retourné en Iran

### Introduction

Le choix du retour et de la réintégration est une décision motivée par divers facteurs. La réussite d'un tel projet requiert souvent l'investissement personnel du migrant lui-même et l'implication de plusieurs institutions actives dans le domaine.

L'aide à la réintégration consiste en une assistance matérielle pour la mise en œuvre d'un projet de réintégration après le retour dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Les projets de réintégration sont développés avec l'aide des Conseillers en vue du retour (CVR) en Suisse et tiennent compte des besoins individuels de chaque bénéficiaire. Il s'agit donc, dans la grande majorité des cas, de projets professionnels, mais également de projets de logement, de formation et éventuellement d'une aide médicale. Chaque projet individuel est soumis au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour approbation. Ce dernier mandate ensuite l'OIM pour le paiement et le suivi des cas dans les pays d'origine.

Fondée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est la principale organisation intergouvernementale active dans le domaine de la migration. Depuis septembre 2016, l'OIM est une agence rattachée au système des Nations Unies. Elle compte à ce jour 169 États membres, 8 autres États ayant le statut d'observateur, et dispose de bureaux dans plus de 100 pays à travers le monde. L'action de l'OIM englobe entre autres la coopération internationale, l'assistance aux migrants, la gestion des frontières, et les questions de réparation pour les victimes de conflits ou de déplacements forcés.

En tant que représentation suisse de l'organisation, l'OIM Berne est le bureau de contact et de coordination pour les questions nationales et internationales relatives à la migration en Suisse. Le bureau de l'OIM Berne a vu le jour en 1994, suite à un contrat-cadre avec le Département fédéral de justice et police (DFJP) dans le domaine de l'aide au retour.

Les personnes résidant en Suisse sous le régime de l'asile<sup>6</sup> et décidant de retourner volontairement dans leur pays d'origine<sup>7</sup> peuvent bénéficier d'une aide au retour et à la réintégration financée par le gouvernement suisse.<sup>8</sup> Dans ce cadre, le projet Reintegration Assistance from Switzerland (RAS) est un projet d'aide au retour volontaire et à la réintégration mis en œuvre par l'OIM depuis 2002 avec un financement du SEM. L'aide à la réintégration consiste en une assistance matérielle pour la mise en œuvre d'un projet de réintégration après le retour dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Les projets de réintégration sont développés avec l'aide des CVR en Suisse et tiennent compte des besoins individuels de chaque bénéficiaire. Un projet de réintégration peut aussi consister en plusieurs types de soutien (projet professionnel, aide au logement, et éventuellement une aide médicale). Chaque projet individuel est soumis au SEM pour approbation. Ce dernier mandate ensuite l'OIM pour le paiement et le suivi des cas dans les pays d'origine.

Depuis 2007, le SEM et l'OIM ont décidé de renforcer le suivi des cas en réalisant, au besoin, des visites de certains projets de réintégration quelques mois après le déboursement des fonds. Des phases de

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Si le bénéficiaire y jouit d'un droit de séjour permanent ou de longue durée.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Toute personne ayant déposé une demande d'asile, quel que soit son statut (requérant d'asile, réfugié reconnu, débouté, etc.), peut demander une aide au retour.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Les migrants ne retournent pas toujours dans le pays dont ils ont la nationalité ou dont ils sont originaires. Ils peuvent retourner vers des États tiers dans la mesure où ils y disposent d'un droit de séjour permanent ou de longue durée.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir en ce sens la Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (état 1<sup>er</sup> janvier 2018) et la directive du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (section 4, état 1<sup>er</sup> juillet 2015).

monitoring systématique ont été mises en place dans le but d'obtenir des informations plus complètes. La première phase de monitoring a eu lieu entre 2009 et 2010. Sur la base des expériences faites durant cette phase, une seconde phase de monitoring a été conduite en 2012. Tous les mandats RAS incluaient alors systématiquement une visite de suivi. Ces phases de monitoring ont été conclues par un rapport et des recommandations.

En 2013, une évaluation des projets d'aide au retour et à la réintégration à partir de la Suisse a été mandatée et publiée par le SEM. Elle a également abouti à des recommandations qui ont contribué à l'amélioration du projet.<sup>9</sup>

En 2016, une nouvelle phase de monitoring systématique a été menée. En tout, 234 visites de suivi ont été conduites, dans 29 pays et territoires à travers le monde entre mai 2016 et octobre 2017. Le présent rapport a pour but d'évaluer l'efficacité des différentes prestations fournies aux bénéficiaires de RAS, d'analyser l'impact de l'aide à la réintégration et le profil des bénéficiaires et de comparer les résultats obtenus avec ceux de 2012. De plus, ce rapport inclut une analyse plus approfondie des opportunités et des défis de la réintégration en Afrique de l'Ouest (le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo), en Afghanistan et en Iraq. Ces pays ont été choisis sur la base du nombre de retours enregistrés dans ces pays dans les dernières années, et des difficultés qui y ont été déjà observées.

« Je n'ai parlé de l'aide au retour qu'à mes plus proches parents. Je ne me sens pas assez à l'aise pour parler de mon retour et de mon expérience avec les voisins ». Kumar, retourné au Népal

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> KEK-CDC Consultants/ B,S,S. Economic Consultants, 2013: Assisted Voluntary Return and Reintegration, External Evaluation. ODM, Berne.

# Méthodologie et aperçu général

Dans le cadre de cette phase de monitoring, tous les mandats à la réintégration reçus entre le 1er janvier et le 30 juin 2016 devaient faire l'objet d'une visite de suivi.

Pour ce suivi, les collaborateurs de l'OIM ont effectué des visites en personne sur le lieu de travail ou au domicile des bénéficiaires. Lors de ces visites, les bénéficiaires devaient répondre à un questionnaire rédigé en anglais ou en français, et traduit par certains bureaux en langue locale, au besoin. Lorsque ces visites étaient impossibles en raison de restrictions propres à certains pays (sécurité, difficultés d'accès à certaines parties du territoire, etc.), les bureaux de l'OIM ont organisé des entretiens téléphoniques avec les bénéficiaires. Dans les deux cas, le suivi a été effectué six à neuf mois après le retour dans le pays d'origine. Les résultats obtenus ont été compilés et analysés grâce à un logiciel de statistiques.

Les visites de monitoring devaient alors avoir lieu six mois après le retour des bénéficiaires (soit de juillet à décembre 2016). Toutefois, les visites ont été prolongées de six mois, car certains bénéficiaires n'étaient pas joignables lors des premières tentatives.

Si l'OIM a reçu en tout 460 mandats<sup>10</sup> sur la période susmentionnée, huit cas ont été exclus, car les bénéficiaires ont :

- renoncé à quitter volontairement la Suisse (5 cas);
- reçu uniquement une assistance en espèce (2 cas);<sup>11</sup>

#### Taux de réussite des visites de suivi

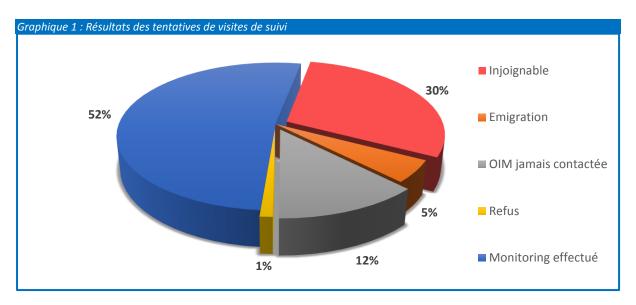
Sur les 452 visites de suivi prévues, 234 ont été effectuées, soit un taux de 52 % (contre 46 % en 2012). 218 formulaires n'ont donc pas pu être collectés pour diverses raisons.

Dans 134 cas (30 %), les bénéficiaires étaient injoignables après le paiement de toute ou partie de l'aide à la réintégration malgré les tentatives répétées des collaborateurs de l'OIM dans le pays de retour. Plus de la moitié des bénéficiaires injoignables se trouvaient en Afghanistan (28 %), en Gambie (17 %) et en Iraq (12 %).

Dans 57 autres cas (13 %), les bénéficiaires ne sont jamais entrés en contact avec l'OIM après leur retour. Dans 22 cas (5 %), les bénéficiaires auraient quitté le pays selon les informations collectées par l'OIM auprès de l'entourage des bénéficiaires (voisins, membres de la famille, collègues, etc.). Dans 5 occurrences (1 %), les bénéficiaires ont expressément refusé de participer aux visites de suivi de l'OIM.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le mandat RAS est une demande formelle de paiement de l'aide à la réintégration que le SEM adresse à l'OIM Berne. Un mandat peut concerner une personne seule, un couple ou une famille. Le nombre de mandats n'est donc pas équivalent au nombre de personnes assistées.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Dans un dernier cas, l'OIM a seulement été exceptionnellement mandatée pour procéder sous le projet RAS à un dernier paiement pour une personne retournée volontairement en Tunisie sous un autre projet qui avait pris fin en 2015.



# Analyse des différences entre les taux de réponse

D'une façon générale, le taux de réponse aux visites de monitoring en 2016 (52 %) est plus élevé que celui obtenu en 2012 (46 %). On peut toutefois relever une baisse du taux de réponse en Asie<sup>12</sup> (79 % de visites effectuées en 2012 contre 45 % en 2016). Aucune disparité notoire dans les taux de réponse n'apparaît entre les différentes régions géographiques.

Les raisons pour lesquelles les visites n'ont pu être effectuées en 2016 sont exactement les mêmes que celles relevées en 2012. Le taux de réponse relativement faible de 52 % s'explique par divers facteurs.

#### Facteurs communs

Tirant les leçons de la phase de monitoring de 2012, les visites ont eu lieu en 2016 (en principe) 6 mois après le retour des bénéficiaires du projet. Ce délai a permis de maintenir un contact rapproché avec les bénéficiaires.

Certains bénéficiaires se sont montrés réticents à répondre aux questions de monitoring. D'autres ne souhaitent plus avoir de contact avec l'OIM une fois les paiements terminés, assimilant la visite de suivi à une forme de surveillance ou d'infantilisation. Dans certaines régions (notamment en Afrique de l'Ouest et en Europe de l'Est), l'entourage est également réticent à fournir des informations sur les bénéficiaires avec qui l'OIM a perdu contact.

#### Facteurs spécifiques

L'absence d'adresses, de registre des habitants et la faiblesse du réseau de téléphonie fixe en Afrique subsaharienne ne permettent pas à l'OIM d'identifier et de localiser avec précision les bénéficiaires. En outre, la plupart des participants au projet RAS se procurent des cartes de téléphonie mobile qui sont peu onéreuses et qui offrent une meilleure couverture. Toutefois, dès que le numéro de téléphone mobile fourni à l'OIM n'est plus en fonction, il devient très difficile de rentrer en contact avec le bénéficiaire et de réaliser la visite de monitoring.

De plus, la nature informelle répandue des activités économiques dans de nombreux pays rend les projets de réintégration plus mobiles et moins stables. Il s'est révélé par exemple difficile de rentrer en contact avec les participants au projet qui se sont lancés dans une activité d'élevage nomade, car

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Dans le présent rapport, l'Asie inclut les pays du Moyen-Orient.

ils se rendaient fréquemment dans des zones reculées et mal desservies par le réseau routier et téléphonique.

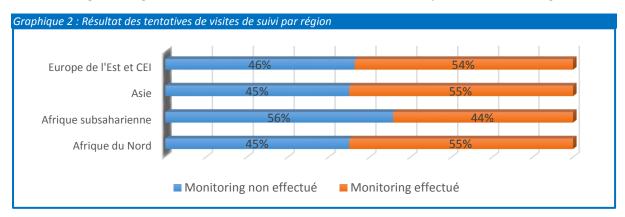
En outre, la libre circulation des personnes au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et dans les pays de la Communauté des États Indépendants (CEI) favorise la migration temporaire ou permanente de manière légale.

Dans certaines régions, comme la Casamance, le Caucase, en Iraq ou en Afghanistan, les visites de suivi n'ont parfois pas été possibles pour des raisons de sécurité.<sup>13</sup>

Enfin, en Afrique et en Asie, certaines visites ont dû être reportées ou étaient impossibles à cause de l'état des routes ou de la saison des pluies.

Les résultats et analyses ci-dessous se basent donc uniquement sur les 52 % de cas pour lesquels une visite de suivi a été effectuée et un formulaire de monitoring complété.

La période de janvier à juin 2016 a été marquée par une augmentation du nombre de retours volontaires vers l'Asie<sup>14</sup>, notamment en Iraq<sup>15</sup> et en Afghanistan.<sup>16</sup> Ces deux pays représentent 48 % des mandats d'aide à la réintégration reçus. Les résultats obtenus sont donc fortement influencés par les spécificités de ces deux pays. Cette particularité de la phase de monitoring 2016 reflète le dynamisme de l'aide au retour depuis la Suisse. Les conclusions tirées s'appliquent pour la plupart à toutes les régions du globe et reflètent les succès et les difficultés des processus de réintégration.



« Je n'ai pas été en contact avec d'autres migrants depuis mon retour... Mais si je peux leur donner un conseil, je leur dirais que, s'ils veulent vraiment retourner chez eux et avoir une opportunité de démarrer une activité, le projet d'aide au retour est une opportunité... » Tirdad, retourné en Iran

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> L'OIM est soumise aux directives du Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité qui peut limiter les voyages dans certaines régions.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Pour faciliter l'analyse des rapports de monitoring collectés, la région « Asie » inclut aussi le Moyen-Orient.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> 124 cas entre janvier et juin 2016 contre 13 cas sur la même période en 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> 91 cas entre janvier et juin 2016 contre 2 cas sur la même période en 2015.

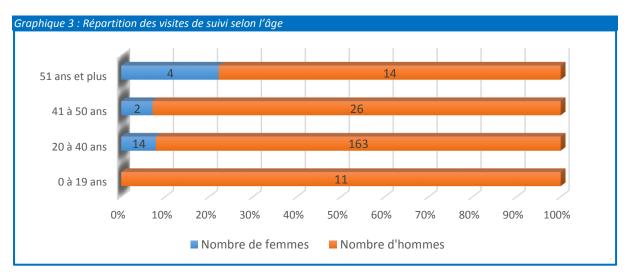
# Analyse des résultats du monitoring

# Profil des bénéficiaires interrogés

Le bénéficiaire type du projet RAS (64 % des cas) est une personne de sexe masculin dont l'âge varie entre 21 et 40 ans et qui retourne seule sans conjoint ni dépendants dans son pays d'origine.

Cette description occulte cependant de nombreux cas. En effet, d'une façon générale, l'âge des bénéficiaires a en réalité varié de 16 à 80 ans. En outre, si en Asie des enfants<sup>17</sup> ont participé au projet, aucun migrant d'origine africaine n'avait moins de 21 ans. Enfin, 9 % des personnes interrogées étaient de sexe féminin.

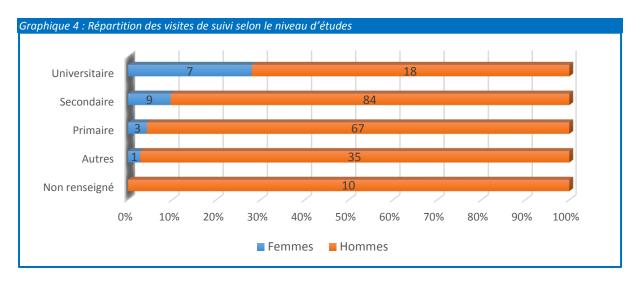
40 % des bénéficiaires ont atteint le niveau d'études secondaires et 11 % ont entrepris des études universitaires.



« Sans cette aide, j'aurais eu beaucoup de peine à trouver un logement et une source de revenus ». Yalda, retournée en Iran

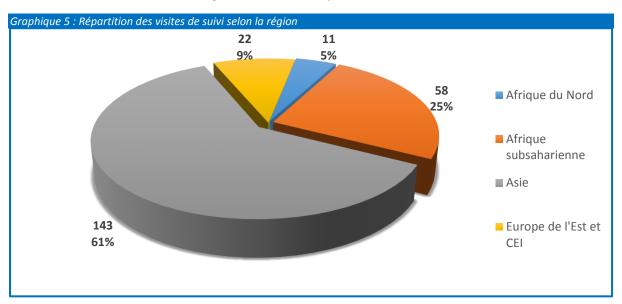
-

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Parfois âgés seulement de 16 ans.



### Répartition géographique des visites de monitoring

Comme mentionné précédemment, la plupart des visites de monitoring ont eu lieu en Asie en raison du nombre élevé de retours en Afghanistan et en Iraq.



En Afrique, ce sont le Sénégal (9 %), le Nigeria (4 %) et la Gambie (3 %) qui sont les plus représentés.

# Informations générales sur le parcours migratoire

### Durée du séjour

Les bénéficiaires ont été interrogés sur la durée de leur séjour en dehors de leur pays d'une façon générale et pas uniquement en Suisse. 54 % ont indiqué être restés moins d'un an hors de leur pays d'origine. En 2012, la majorité (46 %) avait séjourné entre un et trois ans dans un pays autre que le leur, et ce résultat était de 82 % en 2016. Sur ce point, aucune différence n'est à remarquer selon le genre des bénéficiaires.

En Suisse, les années 2015 et 2016 ont été marquées par une augmentation importante du nombre de demandes d'asile (23 765 en 2014, 39 523 demandes en 2015 et 27 207 en 2016)<sup>18</sup>. Sur la même

https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/2016/faktenblatt-asylstatistik-2016-f.pdf, consulté le 3 novembre 2017.

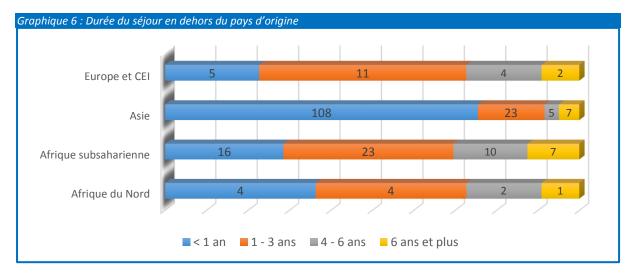
<sup>18 «</sup> L'asile en 2016 en chiffres », SEM,

période, le nombre de retours volontaires a également augmenté. On peut donc en conclure que l'afflux de requérants d'asile observé en Suisse a été suivi par un mouvement de retour dans le pays d'origine sous une courte période.

Corroborant cette idée, sur les 234 cas qui ont été suivis, 62 (27 %) sont retournés directement depuis un centre fédéral et sont donc restés moins de trois mois en Suisse.

« Ma vie avant mon départ pour l'étranger était meilleure, car je vivais dans une belle maison. Même si je n'en étais que locataire, les conditions de vie étaient géniales, et j'avais un emploi. Mais j'ai pris peur à cause de l'insécurité et j'ai dû quitter mon pays ». Kasim, retourné en Iraq

Enfin, 24 % seulement des cas ont déclaré avoir séjourné dans un pays de l'Union européenne avant de se rendre en Suisse pour y demander l'asile. Les principaux pays européens mentionnés sont l'Italie et l'Espagne. Cette constatation contredit l'idée communément répandue selon laquelle des demandeurs d'asile déjà enregistrés depuis longtemps dans certains pays de l'Union européenne déposeraient une nouvelle demande d'asile en Suisse, attirés par un traitement qui pourrait sembler avantageux.

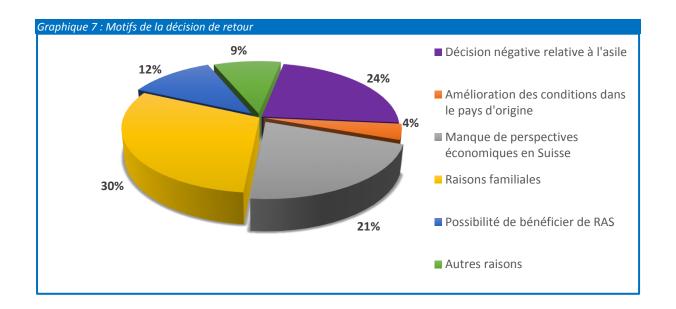


### Raisons du départ de la Suisse

La plupart des bénéficiaires ont indiqué avoir pris la décision de quitter volontairement la Suisse pour des raisons personnelles ou familiales (53 % des cas suivis). La deuxième motivation était une décision négative en matière d'asile (41 % des cas). Cette dernière motivation était en 2012 la plus importante. L'absence de perspectives économiques en Suisse n'arrive qu'en troisième position (37 %), suivie par la possibilité de recevoir une aide à la réintégration (21 %). 19

.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Les bénéficiaires pouvaient indiquer plusieurs raisons.



« Rester dans un pays sans statut de réfugié est une perte de temps. » Fadil, retourné en Iraq

# Analyse du conseil reçu avant le départ et du déroulement de l'aide à la réintégration

#### Découverte de l'aide au retour

38 % des participants ont déclaré avoir été informés de l'existence de l'aide au retour lors d'une séance de conseil en vue du retour. Il est cependant intéressant de remarquer que 25 % ont reçu cette information de leurs proches. Les sources d'informations par de tierces personnes sont donc importantes. Renforcer cet élément passe par la poursuite des efforts de sensibilisation de l'opinion publique et la promotion des moyens numériques d'information (sites internet, réseaux sociaux).

#### Conseil reçu avant le départ

En ce qui concerne la préparation avant le départ, plus de 97 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites des informations fournies par les CVR sur les modalités du voyage et la procédure à suivre après le retour. Ceci représente une amélioration de 2 % par rapport au résultat obtenu en 2012. Ces résultats reflètent l'efficacité du conseil en vue du retour (tant dans les cantons que dans les Centres d'Enregistrement et de Procédure), et du projet de collecte d'information avant le retour.<sup>20</sup>

Les quelques griefs formulés concernent le manque de clarté sur la documentation exacte à présenter au bureau de l'OIM dans le pays de retour, la difficulté à avoir un interprète en Suisse et le sentiment de ne pas avoir reçu suffisamment de soutien sur le plan émotionnel.

<sup>20</sup> Le projet « Swiss Return Information Fund » financé par le SEM offre des informations actuelles et précises sur les pays d'origine aux personnes qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine. Ces informations permettent aux migrants de prendre une décision éclairée quant au retour dans leurs pays d'origine, et de préparer un projet de réintégration viable.

« Le conseiller m'a donné presque toutes les informations dont j'avais besoin avant mon départ. En ce qui concerne la documentation, des amis qui sont retournés volontairement avant moi m'ont donné des informations additionnelles. Donc, pendant que j'étais en Suisse, j'ai eu suffisamment d'informations sur l'aide à la réintégration. » Ali, retourné en Iraq

#### Déroulement du voyage de retour dans le pays d'origine

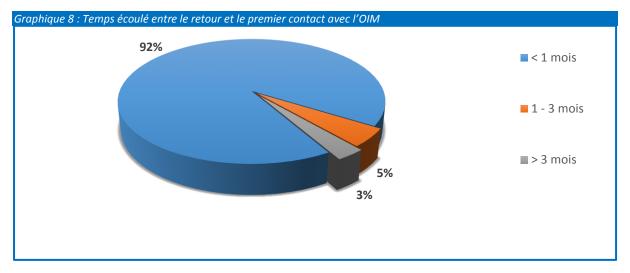
93 % des participants aux visites de monitoring étaient satisfaits du déroulement de leur voyage vers leur pays de retour. Pour le reste, les problèmes avaient trait :

- à l'enregistrement ou à la réception des bagages ;
- aux formalités d'immigration à l'arrivée en l'occurrence, les interrogatoires menés par la police du pays d'origine à l'aéroport, longues files d'attente ; et
- aux difficultés en transit (longues attentes, difficultés à s'orienter, etc.).

En vue de fournir une assistance durant le voyage aux personnes vulnérables, le SEM finance le projet SIM (« swissREPAT-IOM Movement »). Aucune des personnes ayant voyagé sous les auspices de l'OIM à travers le projet SIM n'a indiqué avoir rencontré des difficultés durant le voyage.

#### Processus de l'aide à la réintégration dans le pays de retour

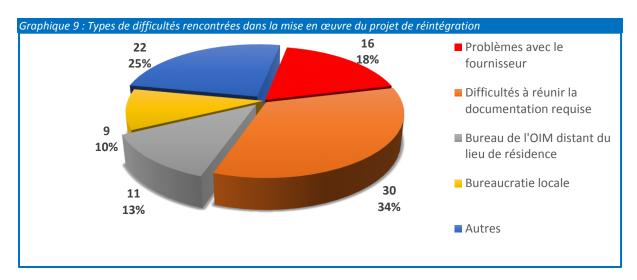
Tout comme en 2012, les bénéficiaires ayant répondu au questionnaire ont contacté le bureau de l'OIM dans leur pays dans l'intervalle d'un mois après leur retour (92 % des bénéficiaires).



78 % (183 cas) des bénéficiaires n'ont rencontré aucun problème particulier dans la mise en œuvre de leur projet de réintégration. Cependant, 19 % (45 cas) ont rencontré diverses difficultés<sup>21</sup>: relations avec les fournisseurs, bureaucratie locale, documentation, etc.<sup>22</sup>

<sup>22</sup> 6 bénéficiaires n'ont pas souhaité répondre à cette question. Certains bénéficiaires ont rapporté plusieurs difficultés, ce qui justifie que les occurrences des difficultés rencontrées soient supérieures à 45.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> 3 % des bénéficiaires n'ont pas souhaité répondre à cette question.



30 bénéficiaires ont évoqué la difficulté à réunir la documentation requise et un bénéficiaire a trouvé cette procédure rédhibitoire. En effet, l'OIM demande en principe à tous les bénéficiaires d'enregistrer leur entreprise auprès des autorités nationales/locales compétentes, de fournir des preuves de paiement avant tout remboursement et au besoin d'apporter trois factures proforma pour les articles/services qu'ils désirent se procurer. Ces procédures visent à assurer la légalité de l'activité menée au regard de la loi dans le pays de retour, garantissent la traçabilité et le suivi de l'activité et enfin, permettent au bénéficiaire de comparer les prix proposés par différents fournisseurs. Sans cette dernière garantie, de nombreux bénéficiaires pourraient être abusés par des fournisseurs peu scrupuleux. Elle permet également à l'OIM de s'assurer que les fonds accordés par le SEM sont utilisés à bon escient et exclusivement pour le projet approuvé en Suisse ou sur place.

Cependant, dans toute la mesure du possible, l'OIM essaie d'alléger ces formalités en utilisant d'autres moyens de contrôle (visites sur place auprès du fournisseur, paiement en espèces effectué par le personnel de l'OIM, paiement par tranches, etc.) ou, dans quelques cas exceptionnels, en discutant avec le SEM de la possibilité de déroger aux règles habituelles. L'OIM et le SEM devront donc continuer de trouver un juste milieu entre la nécessité de contrôler rigoureusement les dépenses pour éviter tout abus et le souci de flexibilité/d'adaptation aux réalités du bénéficiaire de l'aide à la réintégration.

#### Assistance fournie par l'OIM

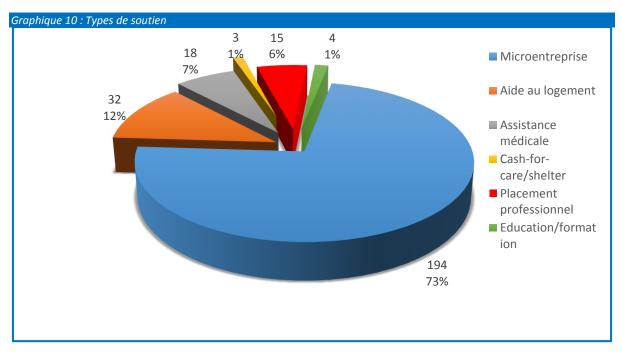
Globalement, 97 % des personnes interrogées sont très satisfaites ou moyennement satisfaites des services de l'OIM sur place. 2 % des bénéficiaires ont indiqué être mécontents parce que le montant de l'aide à la réintégration était insuffisant (deux cas au Soudan, un cas en Iraq et un dernier cas au Kosovo<sup>23</sup>). Cet élément est toutefois hors du contrôle de l'OIM, car fixé par les bases légales en vigueur en Suisse.

« Mon projet de commerce a été mis en place très rapidement et cela me permet d'avoir une occupation. » Pape, rentré au Sénégal

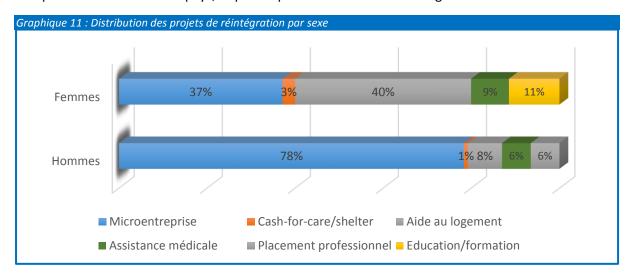
<sup>23</sup> Toute référence au Kosovo doit s'entendre dans le contexte de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (1999).

# Type de projets de réintégration

Tout comme en 2012, les projets professionnels (microentreprise en général) constituent le principal type d'assistance. L'aide à la réintégration a été utilisée à 73 % à des fins de mise en œuvre d'une microentreprise (sur un total de 266 types d'assistance).<sup>24</sup> Le choix du type de soutien dépend des besoins, des aptitudes et des perspectives de chaque bénéficiaire.



Il faut remarquer que les choix opérés par les bénéficiaires de sexe féminin sont plus variés. Si 78 % des hommes ont opté pour la création d'une microentreprise, seuls 37 % des femmes ont fait le même choix. 40 % d'entre elles ont opté pour une aide au logement et 11 % ont préféré suivre des cours ou une formation professionnelle (alors qu'aucun homme n'a fait ce choix). Ces résultats peuvent s'expliquer par les possibilités limitées qu'ont les femmes d'entrer dans la vie professionnelle de façon indépendante dans certains pays, et par les pressions sociales liées au genre.



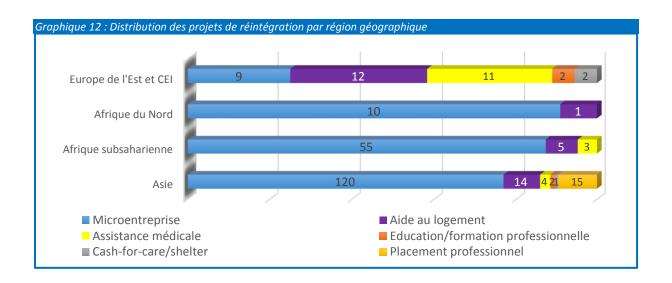
Les différences entre les régions sont également très marquées. En effet, en Afrique les bénéficiaires se sont quasi systématiquement orientés vers les activités génératrices de revenus (87 %) et dans une

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Un mandat à la réintégration peut inclure plusieurs types de soutien. Dans 10 cas, les bénéficiaires ont mis en œuvre deux ou trois types de soutien. Les résultats ci-dessous se basent sur un total de 266 types de soutien.

moindre mesure vers l'aide au logement (8 %). En Europe de l'Est et CEI cependant, 33 % des bénéficiaires ont obtenu une aide au logement et 30 % une aide médicale. Ces différences pourraient se justifier par des facteurs sociologiques (par exemple en Afrique subsaharienne, le fort soutien que les retournés pourraient recevoir de la famille élargie en ce qui concerne le logement), historiques (passé de guerre avec confiscation des propriétés dans certains pays d'Europe de l'Est) ou personnels (des jeunes bénéficiaires qui optent plutôt pour une aide à l'éducation).

Sur les 234 projets ayant fait l'objet d'un monitoring, les bénéficiaires ont changé de type de projet de réintégration après le retour dans 41 cas (18 %).

« D'après mon expérience, l'OIM devrait créer une école de formation en "business et défis sociaux" pour tous les retournés avant qu'ils choisissent un plan de réintégration ». Sami, retourné en Iraq



#### Aide au lancement d'une microentreprise

Cette section regroupe tous les bénéficiaires qui, grâce à l'aide à la réintégration, ont démarré une activité génératrice de revenus dans leur pays de retour. En 2016, 73 % des bénéficiaires ont opté pour la création d'une microentreprise contre 84 % en 2012.

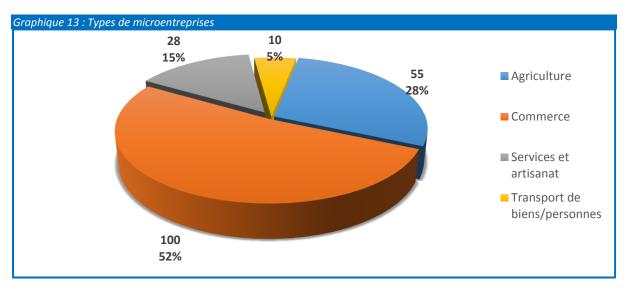
Le commerce et l'agriculture constituent 80 % des microentreprises créées, l'ouverture d'un commerce donnant la garantie d'un revenu rapide et relativement stable. Les commerces ouverts étaient entre autres des épiceries et des boutiques de vente de matériaux de construction ou de vêtements.<sup>25</sup> Dans la catégorie agriculture, il s'était agi essentiellement d'élevage de bovins et de caprins, de pisciculture et de cultures vivrières.<sup>26</sup> Parmi les fournisseurs de service, on pouvait compter des restaurateurs, des artisans, etc.<sup>27</sup>

<sup>27</sup> Il s'était agi de bijoutiers, de soudeurs, de couturiers, de mécaniciens, de menuisiers et d'agents immobiliers.

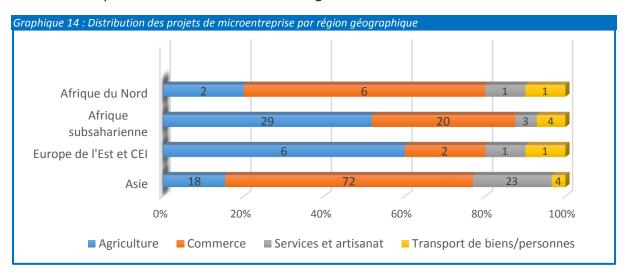
<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Les autres activités avaient trait à la vente de pièces détachées d'automobiles, de tapis, d'articles de puériculture, d'électroménager et d'appareils high-tech.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Les autres activités étaient l'aviculture et l'apiculture.

# « La prise en charge par tous les conseillers a été très bénéfique, je me suis senti important. » Kerim, retourné en Tunisie

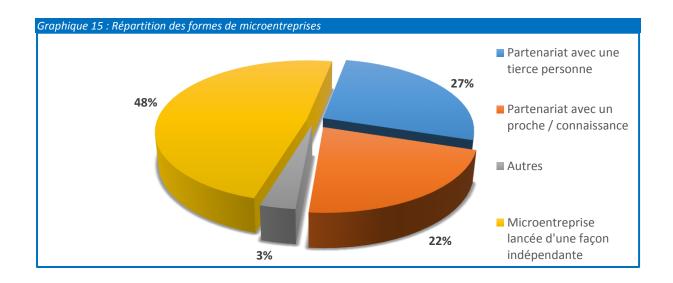


En Asie 61 % des micro-entrepreneurs ont choisi d'ouvrir une boutique alors qu'en Afrique subsaharienne près de 52 % se sont lancés dans l'agriculture.



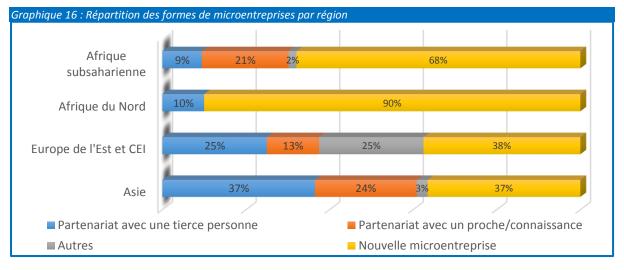
63 % des bénéficiaires ayant opté pour la création d'une microentreprise s'en sont tenus à l'activité initialement identifiée en Suisse avec le conseiller/la conseillère en vue du retour, ce qui illustre encore une fois l'efficacité du conseil fourni en suisse avant le départ.

Tout comme en 2012, les bénéficiaires ont majoritairement (48 %) investi seuls dans une nouvelle activité. Cependant, le nombre d'activités qui ont été lancées en partenariat avec de tierces personnes a augmenté, passant de 7 % en 2012 à 22 % en 2016.

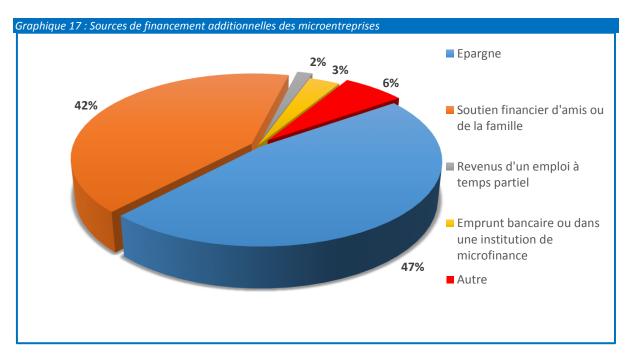


« Je pense que chacun devrait vivre parmi les siens. Mon pays est instable, dès que la situation s'améliorera, je pense que personne ne voudra vivre comme réfugié. », Zamanlabib, retourné en Iraq

C'est en Asie que le plus de partenariats dans des entreprises déjà existantes avec des personnes tierces ont été conclus. En Afrique subsaharienne et au Maghreb, les bénéficiaires ont préféré démarrer de nouvelles activités de façon indépendante. Ces partenariats sont à encourager, car ils permettent au bénéficiaire de profiter d'un fonds de commerce déjà existant, de partager les risques liés à la mise en œuvre d'un projet et d'obtenir des financements additionnels.



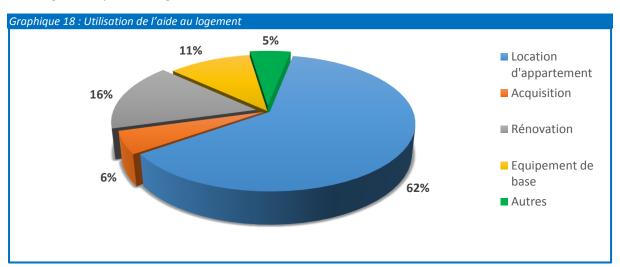
L'OIM a également demandé aux bénéficiaires du projet RAS s'ils ont eu besoin d'autres fonds que l'aide reçue de la Suisse pour pouvoir lancer leur projet de réintégration. 43 % des bénéficiaires ont répondu par l'affirmative. Le plus souvent, les bénéficiaires ont utilisé leur épargne (47 %) ou ont été soutenus par leur famille (42 %).



Ceci pose encore avec acuité la question des sources additionnelles de financement auxquelles les retournés volontaires peuvent accéder. Il pourrait s'agir d'institutions bancaires ou de microfinance. L'OIM Berne a conduit une étude qui examine l'accès au microcrédit dans cinq pays pour les retournés. Selon cette étude, l'OIM considère que les microcrédits sont une solution fortement recommandable pour les retournés qui ont besoin de fonds additionnels pour mener à bien leurs projets de réintégration. Toutefois, l'étude propose que cette solution ne devrait être envisagée qu'au cas par cas. L'étude susmentionnée est disponible en ligne à l'adresse <a href="www.ch.iom.int/fr/publications">www.ch.iom.int/fr/publications</a>. Ce résultat montre également que l'aide matérielle reste cruciale à la réintégration des migrants retournant dans leur pays depuis la Suisse.

#### Aide au logement

L'aide au logement permet aux bénéficiaires de l'aide à la réintégration d'obtenir un logement temporaire ou définitif dans leur pays de retour. D'une façon concrète, il s'agit de location d'appartement, de réhabilitation d'habitations détruites ou encore d'achat d'équipement de base pour des logements déjà existants. Cette forme d'assistance a été choisie par 12 % des personnes interrogées. Ce pourcentage était de 11 % en 2012.



Sur les 32 personnes ayant reçu une aide au logement, 29 ont accepté de répondre à la question relative à leur situation au moment de la visite de monitoring. 83 % habitaient toujours dans le logement qui a été financé grâce à l'aide à la réintégration. Dans 5 cas, les participants ont changé de logement soit pour des raisons de convenances personnelles (se rapprocher de leur centre de formation par exemple) ou parce que leur logement était en travaux au moment de l'enquête. Un bénéficiaire a indiqué avoir changé de logement en raison de difficultés rencontrées avec son bailleur. L'aide au logement est donc une forme d'aide viable qui complète d'autres types de réintégration.

« J'ai parlé avec les membres de ma famille de l'aide au retour et de réintégration. J'ai raconté les souffrances que j'ai vécues pendant onze ans sur le chemin migratoire. Depuis le Burkina Faso, le Niger, la Libye l'Italie et la Suisse. Je leur ai fait savoir que grâce à l'aide au retour..., je suis revenu gratuitement et de surcroit j'ai bénéficié de la réintégration en plus de mon argent de poche ». Moudibou, retourné au Mali

#### Aide médicale

L'aide médicale permet si nécessaire aux bénéficiaires d'avoir accès à un traitement vital dans leur pays de retour.

Sur les 234 mandats de réintégration ayant fait l'objet d'un monitoring, 18 incluaient une composante médicale. Des personnes ayant répondu au questionnaire, 64 % ont pu continuer leur traitement après l'épuisement de l'aide médicale alors que 14 % n'en ont plus eu besoin (ayant été totalement guéris de leur pathologie). Le reste des personnes interviewées a indiqué avoir changé de thérapie après le retour.

En outre, 55 % des personnes questionnées ont pu s'intégrer dans le système national de couverture médicale de leur pays de retour (un tel système n'étant pas disponible dans tous les pays). Ceci montre la complémentarité entre l'aide médicale accordée par la Suisse et l'intégration dans le système national pour la prise en charge continue des personnes malades.

#### Cash-for-Care, Cash-for-Shelter

Pour certaines personnes vulnérables (par exemple des personnes très âgées ou malades), il n'est pas possible de mettre en œuvre un projet de réintégration professionnel. Pour ces personnes, il convient d'aider leur famille à les soutenir après leur retour. Une aide financière payée en espèces leur est accordée pour couvrir certains besoins de base dans les premiers mois suivant leur retour.

Ce type d'assistance représentait seulement 1 % des personnes interviewées. Le seul bénéficiaire ayant accepté de répondre à la question a indiqué qu'elle continuera de profiter des services dont elle a bénéficié grâce à l'aide Cash-for-Care, sa famille ayant pris le relai.

#### Aide pour un projet de formation

L'aide à la réintégration peut être aussi utilisée pour commencer ou poursuivre des études ou une formation professionnelle. 2 bénéficiaires ayant opté pour cette formation ont accepté de prendre part au monitoring. L'une a opté pour des études universitaires (qui se poursuivaient au moment de l'enquête) et l'autre pour une formation professionnelle.

#### Placement professionnel

Le SEM a financé entre 2008 et 2013 un projet d'aide au retour spécifique en Iraq. Ce projet accordait aux participants la possibilité de bénéficier, entre autres, d'un placement professionnel. Par conséquent, les projets de placement professionnel ont été mis en œuvre principalement en Iraq (14 cas) et en Afghanistan (1 cas).

Pour certains migrants de retour, l'insertion directe dans le milieu professionnel se révèle être la meilleure procédure de réintégration. L'assistance de l'OIM dans ce type de projet peut prendre l'une des formes suivantes :

- La mise en relation avec des employeurs potentiels (privés ou publics) généralement dans le cadre de partenariats préexistants;
- Le paiement en plusieurs tranches de l'aide à la réintégration lorsque l'employeur accepte un recrutement pour une certaine période ;
- Le paiement en plusieurs tranches « d'indemnités de stage » pour l'acquisition d'expérience professionnelle dans un secteur dans lequel les opportunités de recrutement sont élevées.

15 projets de placement professionnels ont fait l'objet d'une visite de suivi. Les bénéficiaires ont trouvé l'emploi soit par le biais de connaissances (14 cas), soit grâce à des offres d'emploi (1 cas).

Après la période d'accompagnement, 12 bénéficiaires (75 %) avaient conservé le même emploi. Deux autres avaient trouvé un autre emploi grâce à l'expérience acquise et un bénéficiaire était sans emploi.

« Je suis financièrement indépendant, ce qui fait que je peux me projeter vers l'avenir et envisager de fonder une famille ». Kais, retourné en Tunisie

#### Impact de l'aide à la réintégration sur la situation personnelle du migrant

Les visites de monitoring effectuées ont aussi permis d'évaluer la situation actuelle des bénéficiaires et l'impact de l'aide à la réintégration, à travers des questions sur le niveau de vie des bénéficiaires, leur projet d'avenir et la perception qu'ils ont eux-mêmes de l'aide au retour.

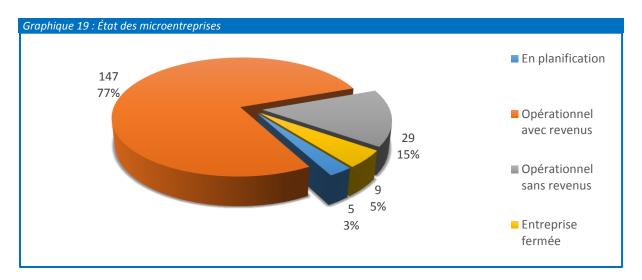
D'une façon générale, 15 % des personnes qui ont accepté d'évaluer leur niveau de vie actuel l'ont estimé « bon », 68 % « moyen » et 17 % « faible ».

#### Situation des projets de microentreprise

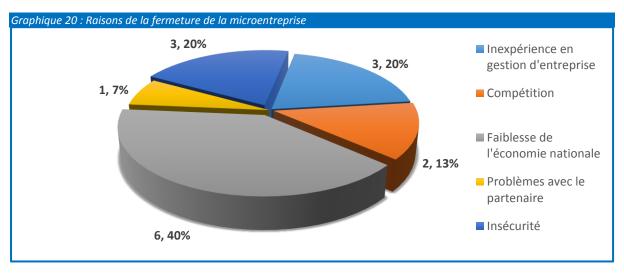
77 % des microentreprises ouvertes étaient fonctionnelles et généraient des revenus constants. Ce résultat était de 69 % en 2012. De ces entreprises réussies, 71 % étaient encore des entreprises personnelles alors que 28 % des entrepreneurs employaient d'autres personnes.

5 projets (3 %) étaient encore en cours de planification contre 1 % en 2012.

29 projets étaient opérationnels, mais ne généraient pas de revenus au moment de la visite de monitoring. Il faut noter que 21 de ces projets (72 %) qui ne généraient pas encore de revenus étaient des projets d'agriculture. Si ces projets sont rentables sur le long terme, les bénéficiaires doivent attendre plusieurs mois avant de commencer à en tirer des revenus réguliers.



9 micro-entrepreneurs (5 %) ont dû fermer leur activité pour une ou plusieurs des raisons suivantes : insécurité dans le pays de retour, compétition, manque de connaissances en gestion d'entreprise, etc. Le principal motif de fermeture concerne la faiblesse de l'économie dans le pays ou la localité de retour, ce qui démontre que le succès de la réintégration dépend aussi du contexte économique général qui prévaut dans le lieu de retour. L'insécurité a été mentionnée en Afghanistan et en Iraq, ce qui tend à montrer la fragilité de ces États.

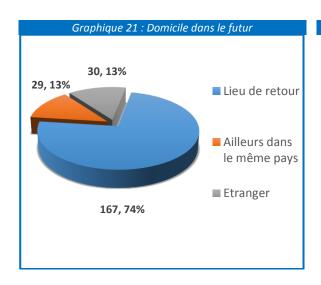


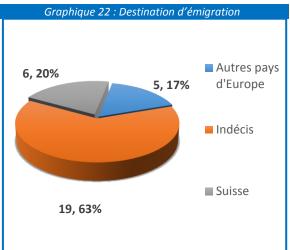
Enfin, 28 % des participants ayant une microentreprise avaient une source alternative de revenus (seconde microentreprise, aide familiale, autre emploi, assurances sociales).

#### Lieux de résidence actuel et futur

Tout comme en 2012, 91 % des personnes ayant pris part à l'enquête vivaient encore à l'endroit où elles étaient retournées. Le reste des participants vivaient dans une autre partie du même pays. Seul un bénéficiaire vivait à l'étranger selon les informations obtenues auprès des membres de sa famille.

En ce qui concerne le lieu de résidence dans le futur, 87 % veulent rester dans leur pays d'origine alors que 13 % souhaitent émigrer dans un autre pays.



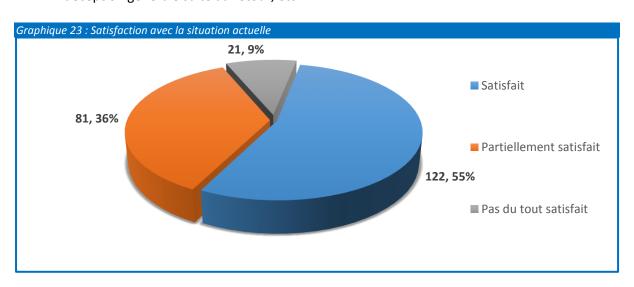


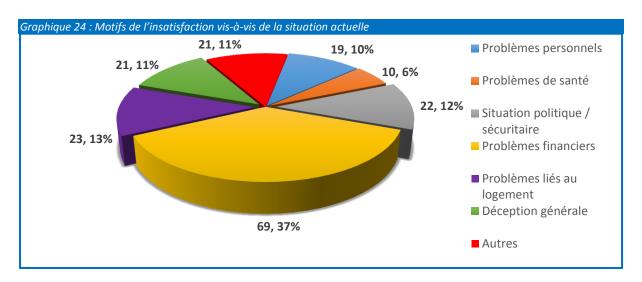
« Je souhaite tenter une nouvelle fois une expérience migratoire, mais de manière légale cette fois ». Aymen, retourné Tunisie

#### Niveau de vie et situation actuels

91 % des personnes ayant répondu ont indiqué être totalement ou partiellement satisfaites de leur situation personnelle au moment de l'enquête. Dans 21 cas, les bénéficiaires se sont déclarés totalement insatisfaits pour plusieurs des raisons suivantes :

- difficultés financières : c'est la cause principale (37 %). Cette difficulté a été soulevée d'une façon égale dans toutes les régions couvertes par le projet ;
- situation politique ou sécuritaire dans le pays de retour (22 %),
- déception générale suite au retour, etc.





De plus, sur les 225 personnes ayant répondu à la question « Considérez-vous que vous vivez dans de meilleures conditions aujourd'hui qu'avant votre départ pour la Suisse ? », 58 % considéraient vivre dans de meilleures conditions. 12 % considéraient que leur situation avait empiré.

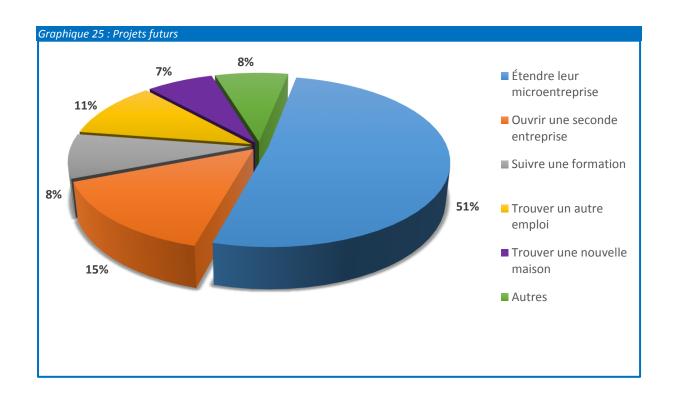
Les raisons citées pour l'amélioration de la situation étaient, dans la majorité des cas, le fait d'être indépendant, libre, ou de pouvoir se projeter dans l'avenir grâce à leur projet professionnel. D'autres ont mentionné l'amélioration de la situation sécuritaire. Certains ont simplement mentionné qu'il valait mieux être chez soi et entouré de sa famille.

Les personnes considérant que la situation n'était pas meilleure ont avancé des raisons économiques (le projet de réintégration ne leur a pas permis de gagner autant ou plus d'argent qu'avant le départ) ou des raisons personnelles.

#### Projets d'avenir

Les bénéficiaires ont été également interrogés sur leurs projets futurs. Étant donné que la majeure partie des retournés ont démarré une microentreprise, 51 % des personnes ayant répondu à cette question souhaitent étendre leur activité génératrice de revenus. D'autres souhaitent ouvrir une seconde entreprise, émigrer, suivre une nouvelle formation, etc. Dans la catégorie « Autre » du graphique ci-dessous, les projets évoqués concernent essentiellement des projets de mariage et de famille.

« Avant de quitter mon pays, je pensais qu'aller à l'étranger changerait toute ma vie et que j'aurais une meilleure vie. Mais après y être allé et avoir réalisé que j'avais tort, je me concentre seulement sur ma vie dans mon propre pays ». Yazen, retourné en Iraq



« Aux autres, je recommanderais de revenir au pays, s'ils n'ont pas d'autre possibilité de séjourner à l'étranger », Anna, retournée en Ukraine

# Phases de monitoring précédentes et évaluation externe de 2013

# Comparaison avec les phases de monitoring précédentes

#### Méthodologie

En 2012, les visites de suivi ont été effectuées neuf mois après le retour des bénéficiaires alors que ce délai était de six mois pour le rapport de 2009. En 2012, si les visites après neuf mois ont permis de diminuer le nombre de projets pas encore mis en œuvre au moment du monitoring, l'effet sur le nombre de personnes joignables a été négatif. En effet, plus le temps après réception de l'aide était long, plus il devenait difficile de maintenir le contact avec l'ensemble des bénéficiaires. Tirant les leçons de cette expérience, pour le présent rapport, les visites ont été conduites entre six et douze mois après le retour. Cette méthode a permis de faire le suivi à la fois de projets ayant été mis en œuvre rapidement après le retour, mais aussi de ceux dont le démarrage a nécessité plus de temps. Ceci a amélioré le taux de réponse de 6 % en comparaison au monitoring de 2012. On reste cependant bien en deçà des 65 % de réponse obtenus en 2009.

#### Couverture géographique

Comme mentionné précédemment, une particularité de la présente phase de monitoring est que 61 % des formulaires collectés l'ont été en Asie, alors que la répartition géographique était relativement plus équilibrée dans les phases précédentes. Ceci est dû aux conflits au Moyen-Orient et à la dégradation de la situation sécuritaire dans certains pays.

#### Résultats

La forte augmentation de retours en Asie a été suivie par une baisse du taux de réponse aux visites de monitoring dans cette région (79 % en 2012 et 45 % en 2016). Plus de la moitié (55 %) des cas n'ont pas reçu de visite de monitoring, car les bénéficiaires étaient injoignables ou l'OIM n'a pas pu les visiter en raison de problèmes sécuritaires. En outre, 31 % des projets n'ont pu être suivis parce que les bénéficiaires n'ont jamais contacté l'OIM après leur retour (essentiellement en Iraq et en Afghanistan). En dehors du cas particulier de l'Asie, les différences de taux de réponse entre les régions étaient moins marquées en 2016. De plus grandes différences avaient été observées en 2012 par exemple où plus de 69 % des projets en Afrique subsaharienne n'avaient pu être suivis. Cette amélioration peut partiellement être imputée à la prolongation de la période de monitoring en 2016.

Le taux de satisfaction par rapport au conseil en vue du retour n'a eu de cesse de s'améliorer au cours des années (94 % en 2009, 95 % en 2002 et 97 % en 2016). Le taux de satisfaction par rapport aux prestations de l'OIM a connu une légère augmentation passant de 93 % à 95 % confirmant l'importance du rôle de l'OIM dans l'aide au retour volontaire et à la réintégration.

97 % des personnes interrogées souhaitent rester dans leur pays de retour alors qu'elles étaient seulement 80 % en 2012 et 92 % en 2009. Les bénéficiaires ont également été interrogés sur leur satisfaction par rapport à leur niveau de vie actuel. Le taux de réponse positive a légèrement baissé passant de 95 % en 2012 à 91 %. Mais il reste toujours supérieur aux 55 % de satisfaction enregistrés en 2009. Le pourcentage de projets de microentreprise fermé (5 %) a baissé par rapport à 2012 (9 %). Plus d'entreprises étaient donc fonctionnelles lors du monitoring en 2016. De même le pourcentage d'activités générant des revenus est passé de 69 % en 2012 à 77 % en 2016. Les autres résultats sont sensiblement identiques sur les trois phases de monitoring.

#### Comparaison avec l'évaluation externe de 2013

Cette évaluation externe mandatée par le SEM a été conduite en juillet 2013.<sup>28</sup> Les résultats qui avaient été observés à l'époque sont assez similaires avec les observations effectuées en 2016, notamment sur la répartition par genre des participants, leur âge, la durée de leur séjour en Suisse, etc.

Les évaluateurs avaient formulé des recommandations sur la préparation du retour, la mise en œuvre du projet de réintégration et la coopération entre les États impliqués. Il s'était entre autres agi du renforcement du conseil en vue du retour et de la mise à disposition d'informations claires dès le début de la procédure d'asile, de la poursuite de la possibilité de définir un projet de réintégration après le retour et de la possibilité d'adapter l'aide financière aux réalités du bénéficiaire et de son milieu de retour. Ces points qui sont essentiels à la bonne marche de l'aide au retour et à la réintégration depuis la Suisse ressortent encore de la phase de monitoring 2016.

Au-delà de ces points, les évaluateurs avaient aussi soulevé l'importance de lier l'aide au retour avec des programmes de développement dans les pays ou les communautés de retour.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> KEK-CDC Consultants/ B,S,S. Economic Consultants, 2013: Assisted Voluntary Return and Reintegration, External Evaluation. ODM, Berne.

#### Focus

# Focus Afrique de l'Ouest<sup>29</sup>

#### Profil des bénéficiaires

Sur la période allant de janvier à juin 2016, 107 personnes (correspondant à 107 mandats à la réintégration individuels) retournant volontairement en Afrique de l'Ouest ont reçu une aide à la réintégration sous les auspices de l'OIM. 54 de ces bénéficiaires ont pu être contactés durant les visites de suivi, ce qui représente un taux de 51 % (soit seulement 1 % en dessous de la moyenne globale).

Tous les bénéficiaires étaient des hommes seuls dont l'âge moyen est de 38 ans et qui sont restés moins de trois ans en dehors de leur pays d'origine (69 %). Ils étaient originaires du Sénégal (21 personnes, 39 %), du Nigeria (9 personnes), de la Guinée-Bissau (8 personnes), de la Gambie (8 personnes), du Ghana (5 personnes), du Mali (1), de la Côte d'Ivoire (1) et du Bénin (1).

Les deux principaux motifs de la décision de retour étaient une décision d'asile négative et le manque de perspectives économiques en Suisse.

#### Impact de l'aide à la réintégration

51 bénéficiaires (94 %) de l'aide à la réintégration ont opté pour la création d'une microentreprise. Les principales activités étaient l'élevage (57 %), le commerce (35 %) et le transport de personnes (6 %).

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet avaient trait à la faiblesse du niveau économique dans la localité de retour, et à l'inexpérience en gestion d'entreprise.

Au moment de la visite de suivi, 59 % des personnes interrogées tiraient un revenu de leur activité alors que 33 % des activités ne généraient pas encore de bénéfice. 85 % des bénéficiaires étaient satisfaits de leur situation actuelle.

Enfin, seuls 3 bénéficiaires (dont l'âge varie entre 36 et 39 ans) envisageaient leur futur dans un autre pays que celui dans lequel ils étaient retournés.

#### Défis et opportunités

- Une majorité de personnes retournant en Afrique de l'Ouest depuis la Suisse sont originaires de localités dont les habitants ont une forte tradition du voyage (par exemple, Sud-Est du Sénégal).
  Les bureaux de l'OIM dans les pays de retour en Afrique de l'Ouest ont observé que les jeunes gens surtout sont soutenus dans ce sens par leurs familles. Il arrive donc que le retour soit suivi d'une émigration vers un pays tiers.
- Ces migrants sont souvent originaires de localités difficiles d'accès en raison de la faiblesse du réseau routier.
- Beaucoup de migrants perçoivent les visites de suivi comme une forme de contrôle. Certains ont même rapporté au cours de l'entretien qu'ils pensaient que l'OIM souhaitait les rencontrer pour retirer les fonds qui leur étaient alloués. Ils sont donc moins enclins à prendre part aux visites de suivi et à fournir des photos ou des vidéos de leurs activités.
- Les migrants de retour ont souvent tendance à reproduire les activités déjà mises en œuvre par d'autres personnes dans leur localité d'origine ou à s'orienter vers des secteurs d'activité bien perçus par la communauté dont ils sont originaires. Dans d'autres circonstances, les retournés

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

sont en décalage dans leur localité de retour (en raison de leur absence prolongée). Il serait donc important que le conseil fourni en Suisse et les bureaux de l'OIM dans les pays de retour soit complété par une formation en création et en gestion d'entreprise. Ce service est actuellement offert aux bénéficiaires qui retournent volontairement en Guinée et au Nigeria.

- La structure familiale est très forte en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, les bénéficiaires peuvent souvent profiter de l'aide de leurs proches dès leur retour pour leur fournir un logement ou des moyens de subsistance. Le corolaire négatif de cette situation est que, très vite, les retournés doivent aussi subvenir aux besoins de nombreux proches, ce qui ne leur permet pas de s'épanouir financièrement.
- Le secteur économique est dominé par des activités informelles, c'est à dire non enregistrées auprès des autorités et s'exerçant sans autorisation ni véritable comptabilité. Par conséquent, beaucoup de bénéficiaires trouvent fastidieuses les procédures qui leur sont demandées par l'OIM (enregistrement de l'activité, présentation de reçus/contrats de vente, etc.).
- Les visites de monitoring sont parfois difficiles, voire impossibles, en raison de la distance entre les localités de retour et le bureau de l'OIM et du mauvais état du réseau routier.
- Des idées de projets de réintégration en Afrique de l'Ouest (avec les exemples du Sénégal et de la Gambie) sont présentées dans le document « Ideas for Business Development » disponible à l'adresse : www.ch.iom.int/fr/publications

« Mon activité fonctionne bien, mais la situation économique n'est pas bonne ». Mbaye, retourné au Sénégal

# Focus Afghanistan

#### Profil des bénéficiaires

Entre janvier et juin 2016, 118 bénéficiaires (correspondant à 91 mandats à la réintégration) ont reçu une aide à la réintégration en Afghanistan. 34 monitoring ont été effectués, ce qui représente un taux de 37 %. Les 34 bénéficiaires interrogés étaient des hommes, et l'âge de 33 d'entre eux variait entre 19 et 42 ans.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'OIM essayait encore de contacter ou d'obtenir des informations dans 31 cas. Huit cas étaient injoignables, et huit autres avaient émigré en Iran. Six autres visites de monitoring n'étaient pas faisables, car les bénéficiaires s'étaient déplacés dans une zone non sécurisée et n'étaient pas joignable par téléphone. Dans deux cas, les bénéficiaires n'avaient pas contacté l'OIM après le retour. Dans un cas, le bénéficiaire était en prison et dans un dernier cas, il avait émigré en Turquie.

Les deux principaux motifs de la décision de retour étaient d'ordre familial (parents malades, problèmes personnels, etc.) et économique.

#### Impact de l'aide à la réintégration

33 bénéficiaires sur 34 ont opté pour la création d'une microentreprise. Un bénéficiaire a reçu une aide sous forme de placement professionnel. Les activités étaient le commerce (67 %), l'élevage (26 %) et l'artisanat (7 %).

Seuls deux bénéficiaires ont rencontré des difficultés dans la mise en œuvre du projet : la faiblesse de l'économie locale et l'insécurité.

Au moment de la visite de suivi, 29 bénéficiaires tiraient un revenu de leur activité alors que 2 d'entre eux ont renoncé à leur activité en raison de l'insécurité et de la faiblesse du pouvoir d'achat. Tous les bénéficiaires étaient satisfaits de leur situation actuelle à l'exception des deux personnes qui ont dû fermer leur entreprise.

Enfin, seuls 3 bénéficiaires (dont l'âge varie entre 27 et 37 ans) envisageaient leur futur dans un autre pays.

#### Défis et opportunités

- D'une façon générale, les familles en Afghanistan sont élargies. Les membres vivent ensemble, mettent ensemble leurs revenus et partagent les dépenses. Par conséquent, les personnes qui retournent en Afghanistan reçoivent donc de leurs proches des conseils et des fonds additionnels, et contribuent aussi au revenu familial. Cependant, il en résulte également une forte pression familiale, car les retournés sont vite appelés à contribuer aux charges familiales.
- Les femmes retournant en Afghanistan ne peuvent en général pas ouvrir des entreprises de façon autonome sauf à Kaboul et dans quelques grands centres urbains. Ceci est dû au poids de la culture et des traditions. La plupart du temps, elles optent donc pour des métiers artisanaux qu'elles exercent depuis le domicile familial.
- La majorité des retournés manquent d'expérience professionnelle, ont un niveau d'éducation relativement faible et méconnaissent les réalités du marché en raison de leur absence de l'Afghanistan, car même après seulement un an d'absence, la situation dans leur pays a beaucoup changé. Leurs choix d'activités ne sont donc pas toujours éclairés, mais basés sur des conseils de proches. La compétition est souvent très forte dans les domaines vers lesquels les retournés souhaitent s'orienter.

- L'Afghanistan a connu de nombreuses guerres durant les dernières décennies créant un ralentissement de l'économie et une destruction des infrastructures. De plus, il y règne encore une forte insécurité.
- Des bénéficiaires n'ont pas pu être visités parce qu'ils habitent dans des zones auxquelles l'OIM ne peut pas accéder en raison de restrictions sécuritaires. Les contacts par téléphone ne sont pas toujours faciles. En effet, les retournés achètent des cartes de téléphonie mobile auprès de revendeurs non agréés, et ne les enregistrent pas toujours auprès des opérateurs. Ces numéros sont donc désactivés après un certain temps. Les proches de beaucoup de retournés habitent dans les pays voisins à l'Afghanistan, notamment en Iran et au Pakistan. Il est fréquent que des retournés voyagent régulièrement dans ces pays pour retrouver leurs proches, rendant difficiles les visites de suivi.

« L'aide à la réintégration a répondu à mes besoins les plus urgents. Cependant, recevoir plus d'argent m'aurait permis d'avoir une activité encore plus lucrative et des revenus plus élevés », Fawad, retourné en Afghanistan

# Focus Iraq

#### Profil des bénéficiaires

Entre janvier et juin 2016, 162 bénéficiaires (correspondant à 124 mandats à la réintégration) ont reçu une aide à la réintégration en Iraq. 79 visites de monitoring ont été effectuées, ce qui représente un taux de succès de 64 %. 67 de ces monitoring concernaient des hommes seuls. Les deux principaux motifs de la décision de retour étaient d'ordre familial (parents malades, problèmes personnels, etc.) et économique (chômage, manque de perspectives, etc.).

#### Impact de l'aide à la réintégration

58 projets de réintégration (73 %) étaient des microentreprises et 14 (18 %) des placements professionnels. Près de la moitié (48 %) des bénéficiaires ont lancé leur activité en partenariat avec d'autres personnes. Les microentreprises étaient du type commerce (72 %), artisanat (16 %), élevage (7 %) et services (5 %).

37 % des bénéficiaires ont indiqué avoir eu des difficultés dans la mise en œuvre de leur projet, ce qui est plus élevé qu'en Afghanistan et en Afrique de l'Ouest. Les problèmes les plus récurrents étaient la faiblesse de l'économie locale (41 %), la compétition (26 %), le manque d'expérience dans la gestion d'entreprise (21 %), l'insécurité (6 %), les problèmes avec le partenaire (3 %) et des désastres naturels (3 %).

Au moment de la visite de suivi, 43 microentreprises (74 %) généraient des revenus, et 7 ont été fermées pour les raisons citées ci-dessus. 87 % des bénéficiaires se disaient satisfaits de leur situation actuelle.

Enfin, seuls 10 bénéficiaires (dont l'âge varie entre 19 et 35 ans) envisageaient leur futur dans un autre pays.

#### Défis et opportunités

- En plus des personnes revenant en Iraq, le Gouvernement irakien doit gérer la question des déplacés internes dont le nombre est estimé à 3 000 000,<sup>30</sup> leur retour dans leurs localités d'origine et la mise en place de structures d'aide dans les zones d'accueil.
- Le nombre de retours volontaires en Iraq devrait rester stable voire augmenter dans les prochaines années, en raison de la libération de zones qui étaient sous contrôle de groupes terroristes.
- Comme tous les pays ayant connu la guerre, beaucoup d'infrastructures en Iraq ont été détruites et l'insécurité y règne encore par endroits. Les conflits entre le Gouvernement central irakien et les autorités du Gouvernement Régional du Kurdistan exacerbent les divisions au sein du pays, ce qui peut avoir un mauvais impact sur la réintégration des bénéficiaires du projet RAS. La situation économique est encore faible en Iraq et, en raison du coût de la vie, l'aide à la réintégration est souvent à elle seule insuffisante pour démarrer une bonne entreprise. Par conséquent, les retournés doivent recourir au soutien de leurs proches (ils démarrent donc avec des dettes ou une forte pression de leurs parents) ou en partenariat avec de tierces personnes.
- L'Iraq étant en reconstruction, des nombreuses opportunités d'emploi sont disponibles, ce qui est un atout pour la réintégration professionnelle des bénéficiaires.
- Le soutien de la famille des retournés est crucial dans la réussite des projets de réintégration. Ces liens familiaux ont tendance à s'étioler, rendant parfois difficile l'adaptation des personnes qui retournent volontairement.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> http://iomiraq.net/issues-focus/iraq-idp-crisis consulté le 29 décembre 2017.

- Les retournés manquent d'expérience dans la gestion d'entreprise ou ont perdu l'habitude d'exercer l'activité qu'ils menaient avant leur départ pour la Suisse. Ils ont besoin d'une période de réadaptation à la pratique de leur métier et apprennent par la pratique à mieux gérer leur entreprise.
- Il est difficile d'organiser des visites de suivi, car tout comme en Afghanistan, les bénéficiaires recourent à des téléphones mobiles et ne sont pas toujours joignables. D'autres bénéficiaires refusent de participer aux visites de suivi estimant que l'aide à la réintégration qui leur a été apportée a été insuffisante. Malgré les efforts des collaborateurs de l'OIM sur place, d'autres bénéficiaires espèrent que les visites de monitoring résulteront en une aide à la réintégration additionnelle. Ils peuvent donc avoir tendance à présenter un tableau plus sombre de leur situation actuelle. Certaines localités sont très difficiles d'accès ou l'OIM ne peut s'y rendre en raison de restrictions sécuritaires.

« Il est vrai que ma situation financière n'est pas bonne pour l'instant et ceci me pousse à envisager encore une émigration. Mais quand je compare ma vie parmi mes amis et ma famille à la vie que j'ai eue dans les camps, je sens que je ne voudrai plus jamais les quitter. Si mon entreprise se porte bien, je ne penserai plus à partir. Je travaille dur pour faire marcher mon entreprise. La vie en Iraq est difficile à cause de la crise. Donc je pense que ce serait parfait que l'OIM augmente le montant de l'aide à la réintégration » Mahmod, retourné en Iraq

### Recommandations

Ces recommandations qui couvrent des aspects allant de la préparation du retour volontaire au suivi de la réintégration ne se basent pas seulement sur les analyses faites plus haut. Sur la base des échanges avec les autres bureaux de l'OIM ainsi que les récentes études dans le domaine de l'aide au retour, elles proposent des pistes de réflexion additionnelles pour l'amélioration du projet RAS.

# Recommandations liées aux résultats de la phase de monitoring

#### Poursuivre et renforcer le conseil en vue du retour

Le conseil en vue du retour offert en Suisse est une composante clé du système d'aide au retour et à la réintégration. Ce conseil est aujourd'hui très efficace dans la mesure où 97 % de bénéficiaires s'en sont montrés satisfaits. Il est essentiel que le conseil se poursuive et continue d'être soutenu par exemple à travers le projet RIF (Swiss Return Information Fund). Ce projet financé par le SEM soutient les CVR dans leur travail et cette complémentarité devrait être renforcée.

Certes, les publications régulières réalisées sous le projet RIF (fiches d'information par pays, idées d'affaires dans certains pays) donnent un aperçu général des opportunités de réintégration. Cependant, il est important de recourir aussi souvent que possible à des questions individuelles (autre mécanisme du projet RIF) pour obtenir des informations qui sont le plus proches du bénéficiaire. Le projet RIF donne aussi la possibilité aux bénéficiaires de parler aux collaborateurs de l'OIM dans le pays de retour, et ce dans leur langue maternelle afin de recevoir des informations additionnelles.

Enfin, les bénéficiaires devraient systématiquement recevoir durant le conseil en vue du retour toutes les informations sur les modalités de paiement de l'OIM. En effet, même si l'activité envisagée relève du secteur informel, les bénéficiaires devraient être informés que, pour des raisons de transparence et de suivi administratif, il leur sera demandé des justificatifs de paiement.

#### Prendre en compte les vulnérabilités des bénéficiaires dans l'organisation du retour

Le projet SIM<sup>31</sup> également financé par le SEM permet d'organiser le retour de personnes vulnérables.<sup>32</sup> Ce projet inclut entre autres prestations, une assistance à l'arrivée dans le pays de retour qui offre la possibilité d'avoir un premier contact avec le bénéficiaire dès son arrivée. Ceci facilite la relation entre l'OIM et le bénéficiaire et influe positivement sur la suite de la procédure de réintégration. Le processus de réintégration pour ces personnes vulnérables s'en trouvera fortement facilité. Les mécanismes offerts par SIM devraient être utilisés d'une façon systématique pour toutes les personnes vulnérables.

#### Une réintégration adaptée aux particularités du bénéficiaire

L'assistance à la réintégration doit rester flexible et adaptée au bénéficiaire. Ceci implique de maintenir voire de soutenir après le retour, la possibilité de modifier le type de projet de réintégration et de redéfinir la répartition de l'aide à la réintégration accordée entre différentes activités. En effet, les bénéficiaires ont souvent besoin de parler à leur famille et parfois de se familiariser à nouveau avec la réalité du pays avant de se lancer dans un projet. Cette recommandation est d'autant plus importante qu'elle avait été une conclusion de la phase de monitoring conduite en 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> swissREPAT IOM Movement.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Pour voir les conditions d'éligibilité au projet SIM : http://ch.iom.int/fr/sim-fr

De plus, dans le respect des règles de contrôle internes à l'OIM et en accord avec le SEM, les justificatifs financiers que les bénéficiaires doivent fournir pour pouvoir accéder à l'aide à la réintégration doivent être assouplis au cas par cas.

#### Augmenter les formations en micro-entrepreneuriat (business training)

Trois retournés sur quatre mettent en œuvre des activités génératrices de revenus, le plus souvent en se basant sur les réalités économiques et culturelles de leur lieu de retour. Cependant, la gestion de telles initiatives ne s'improvise pas et requiert de la rigueur et une bonne compréhension de la gestion des finances et des relations avec les clients.

Par conséquent, il serait souhaitable de multiplier les « business training » afin de s'assurer que les ressources financières qui sont accordées aux retournés soient exploitées de la façon la plus efficiente qui soit. Ces formations peuvent être proposées dans d'autres pays principaux de retour. Les évaluations de tels projets au Nigeria et en Guinée ont montré l'utilité de ces projets et leur impact sur la durabilité de la réintégration.

Enfin, ces formations offrent la possibilité de mettre en contact des bénéficiaires ayant réussi leur projet de réintégration avec les bénéficiaires récemment retournés en vue de créer un système de mentorat.

# Pour aller plus loin: autres recommandations pour le projet RAS

#### Des moyens de communication innovants sur le retour volontaire et la réintégration

Beaucoup de bénéficiaires ont indiqué avoir eu connaissance de l'aide au retour par d'autres migrants ou des personnes tierces. La possibilité de recevoir un conseil doit être complétée par une information visant le grand public. Des moyens innovants pourraient être mis en œuvre pour informer le maximum de personnes sur les tenants et les aboutissants de l'aide au retour volontaire. Il pourrait par exemple s'agir d'applications pour téléphones intelligents, d'une ligne téléphonique gratuite pour obtenir des informations en toute discrétion, ou d'événements publics impliquant les acteurs essentiels de l'aide au retour et des anciens bénéficiaires qui pourraient ainsi partager leur expérience. Par exemple, une description des projets d'aide au retour volontaire depuis la Suisse ainsi que la liste des conseillers en vue du retour pourrait être ajoutée à l'application mobile gratuite pour téléphones intelligents « MigApp » développée par l'OIM.

#### Une aide à la réintégration plus diversifiée

Comme en 2012, il ressort de cette phase de monitoring que les bénéficiaires de l'aide à la réintégration devraient être davantage incités à s'orienter vers des études ou des formations professionnelles. Étant donné que la grande majorité des bénéficiaires sont de jeunes hommes avec un niveau d'éducation relativement faible, il serait important de les encourager à participer à des formations professionnelles. Les options de formation de longue durée sont souvent rejetées par les bénéficiaires, car elles ne garantissent aucune source de revenus dans un futur proche. Une solution à envisager, notamment pour encourager les très jeunes, serait d'offrir un soutien financier en espèces pour couvrir les frais quotidiens tout au long de la formation et, éventuellement, d'utiliser une partie de l'allocation pour permettre au bénéficiaire de démarrer effectivement son activité.

Aussi, dans certains cas où un projet « cash-for-care » ou « cash for-shelter » est approuvé, cette aide en nature devrait être accompagnée d'un projet à long terme.

#### Une aide à la réintégration augmentée

Bien que reconnaissants de l'aide qui leur est apportée, la plupart des bénéficiaires estiment que la somme de 3 000 CHF est souvent insuffisante pour monter un projet durable. L'aide à la réintégration pourrait être augmentée non seulement pour les personnes vulnérables, mais aussi dans les cas où le projet semble particulièrement prometteur. Si le montant de l'aide à la réintégration n'est pas en soi déterminant quant à la décision du retour, il joue un rôle important pour la mise en place d'un projet de réintégration et sa durabilité.

#### Une aide à la réintégration complétée par les institutions existantes dans le pays de retour

Les fonds accordés aux participants du projet RAS peuvent vite, selon le type de projet mis en œuvre, devenir insuffisants. En outre, l'aide à la réintégration est limitée dans le temps.

Afin de garantir la continuité de l'aide à la réintégration depuis la Suisse, l'OIM propose que cette aide soit complétée par des mécanismes existants dans le pays de retour. Dans ce sens, les discussions sur la mise en relation de retournés avec des institutions de microfinance (IMF) ou bancaires devraient être relancées et soutenues. Dans cet ordre d'idées, l'OIM a publié en 2016 une étude sur l'accès aux IMF dans cinq pays cibles.<sup>33</sup>

Les retournés pourraient aussi d'office être inscrits dans un système de couverture médicale ou sociale dans le pays de retour et mis en relation avec les structures gouvernementales ou les organisations (internationales ou nationales) qui peuvent les soutenir dans leur réintégration. Sur la base d'informations collectées dans le cadre du projet RIF, le SEM pourrait augmenter l'aide médicale afin qu'une partie de cette aide soit utilisée pour aider le bénéficiaire à souscrire à une assurance médicale.

Une telle assistance nécessite pour l'OIM des ressources humaines et financières accrues dans les pays de retour. Sur le modèle des Country Information Sheet,<sup>34</sup> un projet pilote pourrait être mis en œuvre dans les pays recevant un flat funding pour cartographier toutes les institutions pouvant assister les bénéficiaires. Ce projet pourrait aussi permettre la mise en place d'un système de référencement des migrants retournant volontairement depuis la Suisse.

# Suivi de la réintégration

#### Un suivi systématique des cas

Une fois le paiement effectué, les visites de suivi devraient avoir lieu systématiquement afin de se rendre compte de l'évolution du projet et de déterminer les besoins quelques mois après le démarrage du projet. Une première étape pourrait être, à titre expérimental, de mettre en œuvre le suivi d'une façon systématique dans les pays qui reçoivent un flat funding<sup>35</sup> dès 2019. Ce suivi permettrait de recevoir plus régulièrement l'avis et les remarques des bénéficiaires et facilitera une évaluation continue de l'aide à la réintégration. Pour ce faire, les retournés devraient être informés, déjà à l'étape du conseil en vue du retour, de l'importance de la visite de monitoring dans la suite du projet d'aide au retour. Il faudrait aussi insister sur le fait qu'une visite de monitoring ne résultera pas en une aide financière additionnelle.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Cette étude est disponible en ligne à l'adresse <u>: www.ch.iom.int/fr/publications</u>

L'OIM Berne développe régulièrement des fiches d'information sur le retour volontaire dans certains pays choisis en fonction du nombre de retours ou du besoin d'information. Ces fiches d'information contiennent des données d'ordre général (géographie, contexte économique, etc.) ainsi que des informations spécifiques portant sur le retour et la réintégration (logement, système de santé, opportunités d'emploi, secteurs en expansion, transports, télécommunications, éducation, etc.). Plus d'informations sous <a href="https://ch.iom.int/fr/rif-fr">https://ch.iom.int/fr/rif-fr</a>

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Le flat funding est un mécanisme permettant de garantir dans des bureaux de l'OIM recevant le plus de retournés de la Suisse, la présence de ressources humaines et matérielles suffisantes pour assister les bénéficiaires.

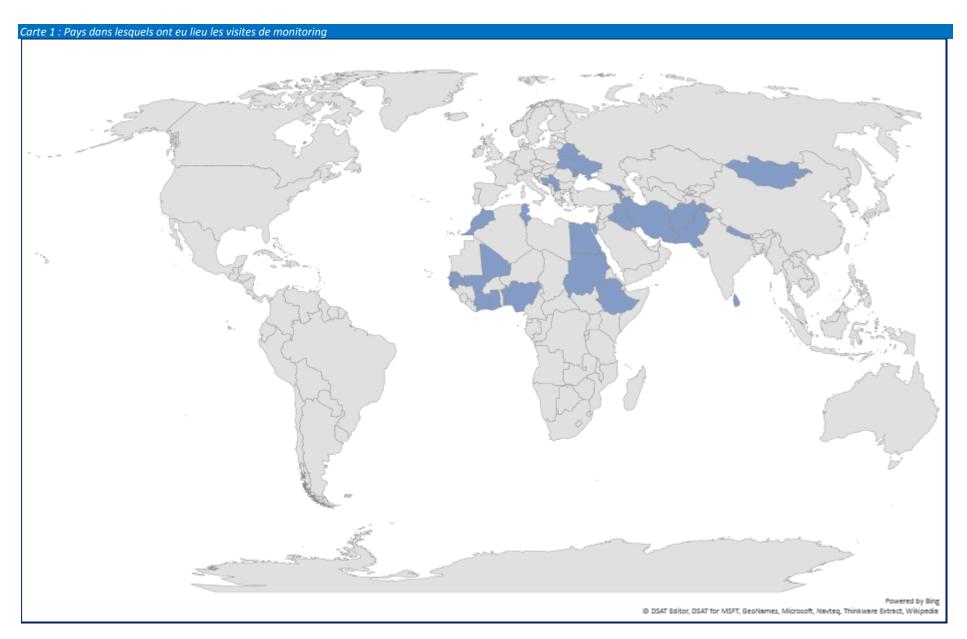
#### Une amélioration de la méthode de suivi

Entre 2016 et 2017, l'OIM a mené une étude impliquant 290 bénéficiaires de l'aide à la réintégration, 212 leaders de communautés et des décideurs dans 5 pays. <sup>36</sup> Cette étude a permis de dégager des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer plus efficacement le succès d'une réintégration. Cette évaluation couvre les trois aspects précédemment mentionnés. Dans une phase pilote qui pourrait être mise en œuvre dans les pays bénéficiant d'un flat funding, ces indicateurs pourraient être utilisés pour les personnes retournant volontairement dans leur pays depuis la Suisse. Il s'agit d'une nouvelle approche qui devrait être discutée plus amplement avec le SEM.

#### Une réadaptation de la fréquence des phases de monitoring

Comme mentionné plus haut, en dépit des différences liées au contexte sociopolitique, les résultats observés lors des différentes phases de monitoring sont assez similaires. Il faudrait donc que la prochaine phase de monitoring soit conduite seulement un ou deux ans après la mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile qui commence le 1<sup>er</sup> mars 2019. Ceci permettra d'évaluer et de comparer l'impact du système à venir sur les bénéficiaires de l'aide au retour et à la réintégration.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Afghanistan, Éthiopie, Iraq, Sénégal et Somalie. Projet MEASURE financé par le « Department for International Development » du Royaume-Uni.



+41 31 350 82 11 – Fax :	<b>OIM Berne – B</b> +41 31 350 82 15 –	Bureau de coordin Email : <u>bern@iom</u>	ation pour la Suis . <u>.int</u> – Internet : <u>ht</u>	se :tp://www.switze	<u>rland.iom.int</u>